

Règlement BUS Fêtes Nationales 2016

Article 1 : Dénomination

BGL BNP Paribas, 50 avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg, organise des navettes gratuites à l'occasion des Fêtes Nationales luxembourgeoises, françaises, belges et allemandes en 2016.

Lors de la Fête Nationale luxembourgeoise, la navette est gratuite et libre d'accès.

Pour les Fêtes Nationales française, belge et allemande, la navette est gratuite mais accessible sur concours.

BGL BNP Paribas, 50 avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg, organise 3 jeux-concours « Bus Fêtes Nationales 2016 » dénommé ci-après « jeux-concours » dont la participation est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

Article 2 : Horaires et itinéraires

Les navettes de bus circuleront les jours suivants :

Fête Nationale luxembourgeoise : mercredi 22 de 20h00 à 00h00 et jeudi 23 juin 2016 de 15h00 à 18h00.

Itinéraire : du P+R Bouillon vers Charlys Gare et retour (pas d'arrêts entre ces deux points).

Fête Nationale FR : jeudi 14/07 départ à 7h15 et à 08h30 de la Gare et à 16h et 17h20 de Luxexpo (à confirmer selon les horaires en application au moment de l'évènement)

Fête Nationale BE : jeudi 21/07 de 07h15 à 08h30 et à 16h et 17h20 (à confirmer selon les horaires en application au moment de l'évènement)

Fête Nationale DE : lundi 03/10 de 07h15 à 08h30 et à 16h et 17h20 (à confirmer selon les horaires en application au moment de l'évènement)

Itinéraire : de la Gare Centrale quai 101 vers Kirchberg et retour.

Les arrêts pouvant être desservis seront les suivants :

Gare Centrale Quai 101 ; Paris/Zitha ; Martyrs ; Hamilius ; Fondation Pescatore ; Philharmonie/MUDAM ; Parlement Européen ; Erasme/d'Coque ; Coudenhove-Kalergi ; Bricherhaff ; John-F.-Kennedy ; Parking Foire; LuxExpo entrée sud quai 1

Article 3 : Durée

Les 3 jeux-concours sont organisés :

Du 5 au 11 juillet 2016 pour les travailleurs frontaliers français ;

Du 5 au 18 juillet 2016 pour les travailleurs frontaliers belges ;

Du 19 au 28 septembre 2016 pour les travailleurs frontaliers allemands ;

Article 4 : Participation au jeu

Le simple fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation du présent règlement.

Le jeu-concours est destiné à toute personne physique capable travaillant au Luxembourg et vivant en France (pour le jeu-concours du 14 juillet 2016), en Belgique (pour le jeu-concours du 21 juillet 2016) ou en Allemagne (pour le jeu-concours du 03 octobre 2016).

Un travailleur frontalier ne peut participer qu'au jeu-concours correspondant à la Fête Nationale de son pays de résidence. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu-concours proposé, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la désignation d'un gagnant. S'il s'avère qu'un participant a la dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de BGL BNP Paribas, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par BGL BNP Paribas ou par des tiers.

Un seul et unique participant sera accepté par un même foyer possédant le même nom, prénom et adresse e-mail pendant toute la durée du jeu-concours. Le concours est accessible aux employés du Groupe BNP Paribas au Luxembourg dans la limite des places distribuées et spécifiés sous l'article 8.

Article 5 : Modification

BGL BNP Paribas se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, suspendre ou d'interrompre le jeu-concours repris à l'article 1. Sa responsabilité ne pourrait être engagée sur ce fait par le participant ou toute autre personne.

Article 6 : Responsabilité

En cas d'annulation du jeu-concours par BGL BNP Paribas, cette dernière ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences qu'entraîneront cette décision. La responsabilité de BGL BNP Paribas ne pourra davantage être engagée en cas de problèmes techniques, de quelque nature qu'ils soient.

Article 7 : Principe du jeu

Les participants sont invités à remplir le formulaire se trouvant sur la page descriptive des navettes dans le temps imparti.

Le participant devra répondre à une question et inscrire quelques informations personnelles.

Article 8 : Lots

Le jeu-concours prévoit de faire gagner pour chacune des 3 Fêtes Nationales 50 places dans la Navette VIP BGL BNP Paribas. Sur les 50 places disponibles par navette, 5 sont exclusivement réservées aux employés du Groupe BNP Paribas à Luxembourg.

Lors du trajet en navette, il est prévu d'offrir le matin un petit-déjeuner et le soir un snack.

Les prix ne pourront en aucun cas être remplacés ou échangés en espèces. Toutefois, BGL BNP Paribas se réserve le droit de remplacer toute dotation par une dotation de valeur équivalente, notamment en cas d'indisponibilité de la dotation initialement prévue.

Le lot devra être accepté tel quel. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de BGL BNP Paribas en ce qui concerne la qualité, les caractéristiques du service offert en dotation dans le cadre du jeu-concours, dans la mesure où BGL BNP Paribas n'est pas le fournisseur.

Article 9 : Attribution des lots

Un tirage au sort sera effectué le 11 juillet pour la Fête Nationale française, le 18 juillet pour la Fête Nationale belge et le 28 septembre pour la Fête Nationale allemande.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Les lots seront envoyés par la poste. BGL BNP Paribas ne pourrait être tenue pour responsable des retards, détériorations, vols, occasionnés lors du transport par les P&T.

Les gagnants recevront un mail de confirmation contenant un code barre. Ils devront impérativement imprimer ce bon et le présenter à la montée dans le bus.

Ils devront impérativement prendre le bus à l'horaire indiqué dans le mail de confirmation.

Article 10 : Règles à observer pendant les trajets

Il est autorisé de consommer les petits-déjeuners distribués le matin et les snacks le soir pendant le trajet du bus. Le passager qui emprunte la navette est tenu responsable de tous les dégâts causés par lui ou suite à des endommagements ou des détériorations dans le bus.

Le passager s'engage à être assis pendant tout le trajet et attaché par la ceinture de sécurité.

Il est strictement défendu pendant le trajet de monter sur les tables et à l'étage de se pencher en-dehors du toit ouvert et des fenêtres. Il est également interdit de se tenir debout à l'étage pendant le trajet ou de lever les bras ou quelques objets que ce soient.

Le passager devra respecter le règlement intérieur du bus et notamment au regard du nombre maximum de personnes pouvant prendre place dans le bus.

Article 11 : Communications

Toute communication relative au présent règlement doit être envoyée par pli recommandé, à l'adresse suivante :

BGL BNP Paribas S.A.

Marque, Communication & Qualité

50, avenue J.F. Kennedy

L-2951 Luxembourg

Article 12 : Données à caractère personnel

Les coordonnées des participants sont utilisées conformément à la Loi du 2 août 2002 modifiée afin de gérer les participations et l'attribution des gains. La collecte et le traitement des données à caractère personnel relatives aux participants lors de leur inscription au jeu-concours sont nécessaires à sa gestion et à sa finalité conformément aux modalités du présent règlement. Chaque participant dispose d'un droit d'accès aux informations le concernant, ainsi qu'un droit de rectification de ces informations qu'il pourra exercer par courrier à l'adresse mentionnée à l'article 11.

Article 13 : Compétence judiciaire et droit applicable

Les relations entre BGL BNP Paribas et les participants au jeu-concours sont soumises au droit luxembourgeois. Les tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg seront les seuls compétents pour toute contestation relative au jeu-concours proposé, la Banque pouvant cependant porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l'élection de juridiction qui précède, aurait normalement compétence à l'égard du participant.